

DECRET N° 2023 - 1388 du 22 août 2023

Portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2022 et nomination pour compter du 1^{er} juillet 2022. *

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA : Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;



DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 193 du 11 avril 2001, tel que modifié et complété par le décret n° 2016-322 du 1^{er} décembre 2016 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2018 - 361 du 28 septembre 2018 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement

-2-

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE,
DECRETE :**

Article premier : Sont inscrits au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2022 et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2022 (3^{ème} trimestre 2022).

AVANCEMENT ECOLE
POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT
ARMEE DE TERRE

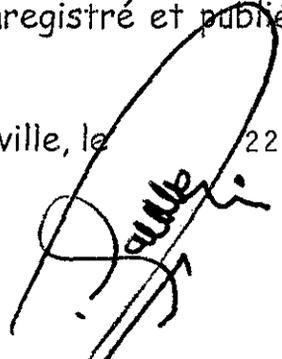
GENIE CIVIL

Aspirant	KIASSI-MAKENGOU	Glody Espoir	CS/DGRH
- // -	KIMBAGOU LOEMBAT	Dorlich Franck Cardila	- // -
Aspirant	MAKAYA	Philia Sthelvy	CS/DGRH

Article 2 : Le présent décret prend effet du point de vue de l'ancienneté au grade à compter du 1^{er} juillet 2022 et du point de vue de la solde à compter de la date de signature.

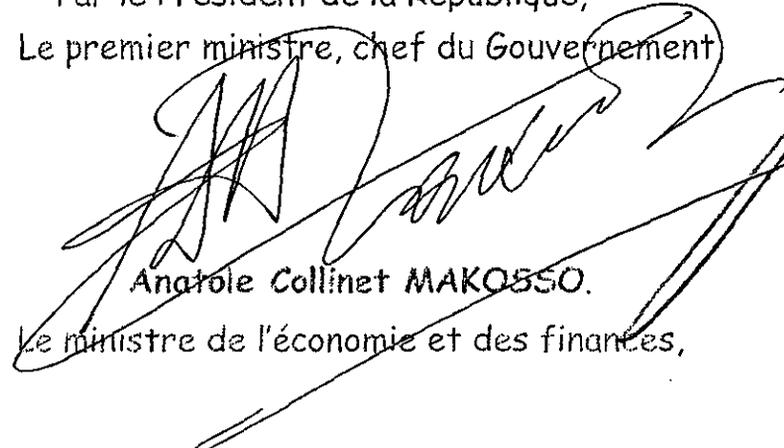
Article 3 : Le premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

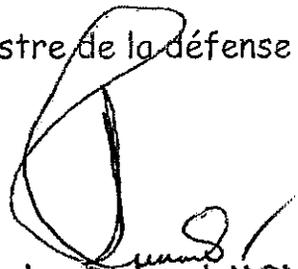
2023 1388 Fait à Brazzaville, le 22 août 2023


Denis SASSOU - N'GUESSO.

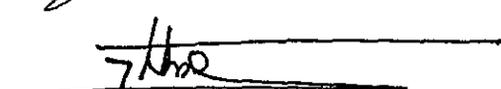
Par le Président de la République,
Le premier ministre, chef du Gouvernement

Le ministre de la défense nationale,


Anatole Collinet MAKOSSO.


Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.